

ING (B) COLLECT PORTFOLIO
Sicav de droit belge
Société Anonyme - Société d'Investissement à Capital Variable
Siège social : Boulevard du Roi Albert II 37, 1030 Bruxelles
Numéro d'entreprise: 0444.774.494
(la « **Société** »)

**CONVOCATION AUX ASSEMBLÉES GÉNÉRALES
EXTRAORDINAIRES DES ACTIONNAIRES**

Le conseil d'administration de la Société (le « **Conseil** ») invite les actionnaires des compartiments ING Stability Fund, ING Core Fund Moderate, ING Core Fund Balanced, ING Personal Portfolio Conservative, ING Personal Portfolio Moderate et ING Personal Portfolio Balanced de la Société à assister, chacun pour ce qui le concerne, aux assemblées générales extraordinaires qui se tiendront successivement le **vendredi 1^{er} décembre 2023 à partir de 14h30** (la « **Date Effective** ») devant les notaires associés Sophie MAQUET & Stijn JOYE au siège de la Société, afin de délibérer et de statuer sur les points mentionnés à leur ordre du jour (l'« **Assemblée** »).

FORMALITÉS PRÉALABLES

Les documents suivants sont disponibles gratuitement, sur simple demande, et mis à la disposition des actionnaires au siège de la Société et d'ING Solutions Investment Management S.A. (la « **Société de Gestion** » ou « **ISIM** ») :

- Le projet de fusion établi sous forme d'acte sous seing privé par le Conseil, incluant les mentions prescrites à l'article 167 de l'Arrêté Royal du 12 Novembre 2012 relatif aux organismes de placement collectif qui répondent aux conditions de la directive 2009/65/CE (« **Arrêté Royal OPC** »), tel que déposé au greffe du tribunal de commerce de Bruxelles ;
- La dernière version du prospectus de la Société (le « **Prospectus** ») ;
- La dernière version des documents d'informations clés des Compartiments Bénéficiaires ;
- La déclaration du dépositaire établie conformément aux articles 166, §1, alinéa 2°, 3 et 171 de l'Arrêté Royal OPC ;
- Le rapport du commissaire concernant le projet de fusion et établi conformément à l'article 172 de l'Arrêté Royal OPC ;
- Les derniers rapports périodiques de la Société.

ORDRE DU JOUR

*Fusions et dissolutions (ensemble les « **Fusions** »)*

Proposition de restructuration de certains compartiments à absorber (« **Compartiment(s) Absorbé(s)** ») au sein d'autres compartiments absorbants (« **Compartiment(s) Bénéficiaire(s)** ») de la Société à savoir :

1. Fusion n°1 :

- Compartiment Absorbé : ING Stability Fund
- Compartiment Bénéficiaire : ING Personal Portfolio Conservative

Approbation de la Fusion n°1 par absorption de tous les éléments de l'actif et du passif de l'ensemble du patrimoine d'ING Stability Fund par ING Personal Portfolio Conservative, selon les modalités et conditions fixées dans le projet de fusion mentionné sous le point « *Formalités Préalables* » ci-dessus.

Et constatation de la dissolution sans liquidation d'**ING Stability Fund**.

2. Fusion n°2 :

- Compartiment Absorbé : ING Core Fund Moderate
- Compartiment Bénéficiaire : ING Personal Portfolio Moderate

Approbation de la Fusion n°2 par absorption de tous les éléments de l'actif et du passif de l'ensemble du patrimoine d'**ING Core Fund Moderate** par **ING Personal Portfolio Moderate**, selon les modalités et conditions fixées dans le projet de fusion mentionné sous le point « *Formalités Préalables* » ci-dessus.

Et constatation de la dissolution sans liquidation d'**ING Core Fund Moderate**.

3. Fusion n°3 :

- Compartiment Absorbé : ING Core Fund Balanced
- Compartiment Bénéficiaire : ING Personal Portfolio Balanced

Approbation de la Fusion n°3 par absorption de tous les éléments de l'actif et du passif de l'ensemble du patrimoine d'**ING Core Fund Balanced** par **ING Personal Portfolio Balanced**, selon les modalités et conditions fixées dans le projet de fusion mentionné sous le point « *Formalités Préalables* » ci-dessus.

Et constatation de la dissolution sans liquidation d'**ING Core Fund Balanced**.

4. Détermination des rapports d'échange

Approbation des rapports d'échange établis sur la base de la valeur nette d'inventaire par action des Compartiments Absorbés par rapport à la valeur nette d'inventaire des Compartiments Bénéficiaires, ainsi que le nombre d'actions détenues, au moment de la restructuration à la Date Effective. Considérant que les classes d'actions "XR" des Compartiments Bénéficiaires sont des classes d'actions expressément créées aux fins de la restructuration (et qui seront activées à la Date Effective), le rapport d'échange sera de 1:1.

Par conséquent, les actionnaires de chacun des Compartiments Absorbés recevront, pour chaque action détenue à la Date Effective, une action de la classes d'actions correspondante du/des Compartiment(s) Bénéficiaire(s) expressément créées aux fins de la restructuration.

5. Indemnisation des actionnaires des Compartiments Absorbés

Création d'actions dans les Compartiments Bénéficiaires correspondants, du même type que celles détenues antérieurement par les actionnaires des Compartiments Absorbés. Ces actions créées dans les Compartiments Bénéficiaires seront attribuées en rémunération du transfert des éléments actifs et passifs des Compartiments Absorbés, aux actionnaires de chaque Compartiment Absorbé concerné, en vertu des valeurs nettes d'inventaire et des rapports d'échange en découlant et selon les modalités suivantes : émission d'actions de capitalisation et de distribution pour les classes "XR Cap" et "XR Dis" des Compartiments Bénéficiaires en échange d'actions de capitalisation et de distribution pour les classes "R Cap" et "R Dis" des Compartiments Absorbés.

6. Pouvoirs

Procuration au Conseil de tous les pouvoirs nécessaires à l'exécution des décisions prises à l'ordre du jour.

ASPECTS SUPPLEMENTAIRES

L'approbation des points à l'ordre du jour entraîne, à partir de la **Date Effective**, la mise en œuvre du changement suivant au Prospectus :

Concernant les compartiments **ING Personal Portfolio Conservative**, **ING Personal Portfolio Moderate**, **ING Personal Portfolio Balanced**, **ING Personal Portfolio Active** et **ING Personal Portfolio Dynamic** modification du paragraphe « *Classes d'actifs et poids au sein du portefeuille du compartiment* », du point 1.2 « *Politique d'investissement du compartiment* » sous la section 1. « *Objectif du compartiment et politique d'investissement* », chapitre I. « *Informations concernant les placements* », Partie 2. « *Informations Concernant les Compartiments* » du Prospectus afin de limiter la composante à revenus fixes à maximum 20% en liquidités (cash) uniquement.

QUORUM - EXIGENCES DE MAJORITÉ

Pour être approuvée, chaque Fusion doit récolter un vote favorable représentant au moins les trois quarts des votes exprimés à l'Assemblée de chaque compartiment concerné.

Si la restructuration est approuvée, les actionnaires qui n'ont pas exercé le droit de rachat sans frais ou de conversion dans les délais prévus ou qui ont voté contre, pourront exercer leurs droits en tant qu'actionnaires des Compartiments Bénéficiaires concernés à partir du 4 décembre 2023 avec clôture de la réception des ordres à 15h00.

FORMULAIRE DE PROCURATION

Les actionnaires qui désirent assister à l'Assemblée sont priés de se conformer aux dispositions des Statuts relatifs au dépôt d'actions et à la représentation. Les actionnaires qui désirent se faire représenter doivent notamment utiliser le formulaire de procuration arrêté par le Conseil. Ce formulaire peut être obtenu auprès de Caceis Investor Services Belgium S.A. via e-mail (RBCIS_BE_FundCorporateServices@caceis.com). Le formulaire de procuration complété et signé doit parvenir à Caceis Investor Services Belgium S.A. via e-mail (RBCIS_BE_FundCorporateServices@caceis.com) au moins cinq jours ouvrables bancaires avant l'Assemblée.

Les actionnaires qui n'approuvent pas la Fusion ainsi que les modifications susmentionnées sont informés qu'ils peuvent offrir leurs actions au rachat sans frais, sauf taxes éventuelles jusqu'au **23 novembre 2023** conformément aux procédures décrites dans le Prospectus.

Le Prospectus, les documents d'informations clés et les derniers rapports périodiques de la Société sont disponibles gratuitement (en français et en néerlandais) au siège de la Société ou dans les agences de l'institution assurant le service financier, à savoir ING Belgique S.A., avenue Marnix 24, 1000 Bruxelles, ainsi que sur le site internet suivant : www.ing-isim.lu.

19 septembre 2023.

Le Conseil

ING (B) COLLECT PORTFOLIO

Sicav de droit belge

Société Anonyme - Société d'Investissement à Capital Variable

Siège social : Boulevard du Roi Albert II 37, 1030 Bruxelles

Numéro d'entreprise: 0444.774.494

(la « Société »)

DOCUMENT D'INFORMATION AUX ACTIONNAIRES

INFORMATIONS SUR LA FUSION

Le présent document d'information est établi conformément à l'article 173 de l'Arrêté Royal du 12 Novembre 2012 relatif aux organismes de placement collectif qui répondent aux conditions de la directive 2009/65/CE (« Arrêté Royal OPC »).

1. Identification du type de restructuration et de l'organisme de placement collectif concerné

La restructuration proposée prendra la forme de fusions par absorption de plusieurs compartiments au sein d'ING (B) Collect Portfolio, une société anonyme de droit belge, dont le siège social est situé à Boulevard Du Roi Albert II 37, 1030 Bruxelles, Belgique (la « Société »), telles que visées à l'article 160 de l'Arrêté Royal OPC.

Les compartiments à absorber (« **Compartiment(s) Absorbé(s)** ») seront fusionnés dans les compartiments absorbants (« **Compartiment(s) Bénéficiaire(s)** ») correspondants conformément aux conditions et aux dispositions du Prospectus et des Statuts, avec prise d'effet à la **Date Effective**. Les Compartiments Absorbés seront dissous sans liquidation, transférant l'ensemble de leurs actifs et passifs aux Compartiments Bénéficiaires correspondants, en échange de l'émission aux actionnaires des actions des Compartiments Bénéficiaires.

2. Identification des compartiments concernés

Les compartiments ainsi que les respectives classes d'actions de la Société concernés par la fusion par absorption sont les suivants :

Compartiments Absorbés	Compartiments Bénéficiaires
ING Stability Fund	ING Personal Portfolio Conservative*
R Cap EUR - BE6288613068	XR Cap EUR - BE6288613068
R Dis EUR - BE6288614074	XR Dis EUR - BE6288614074
ING Core Fund Moderate	ING Personal Portfolio Moderate*
R Cap EUR - BE6282431327	XR Cap EUR - BE6282431327
R Dis EUR - BE6282432333	XR Dis EUR - BE6282432333
ING Core Fund Balanced	ING Personal Portfolio Balanced*
R Cap EUR - BE6247121302	XR Cap EUR - BE6247121302
R Dis EUR - BE6247122318	XR Dis EUR - BE6247122318

* Les codes ISIN restent inchangés après la Fusion

La classe d'actions XR, est la classe nouvellement créée des Compartiments Bénéficiaires caractérisée par la description suivante :

« La classe XR est réservée aux investisseurs devenus détenteurs d'actions de la classe XR suite à une opération de restructuration et est fermée à toute nouvelle souscription (en dehors des plans d'investissement récurrent conclus avant cette opération de restructuration). »

Cette classe se distingue de la classe « R » par le fait qu'elle applique une contribution moins élevée à la rémunération de la Société de Gestion. »

3. Contexte et motivation de la restructuration

La restructuration s'inscrit dans un contexte de revue et d'alignement de la gamme des compartiments de la Société.

Le conseil d'administration de la Société (le « **Conseil** ») propose la restructuration pour les raisons suivantes :

1. Simplification de la structure de la Société afin de réaliser des économies d'échelle, d'assurer la continuité des intérêts des actionnaires et de garantir la gestion d'un actif net important sur le long terme.
2. Rationalisation de la gamme des produits de la Société, compte tenu de la similitude des profils « ING Core Fund » et « ING Personal Portfolio ».
3. Faciliter la compréhension des actionnaires à travers l'harmonisation de la dénomination de tous les profils au sein de l'unique gamme de la Société dénommée « ING Personal Portfolio ».
4. Rationalisation des coûts et réduction du volume de travail afin d'accroître l'excellence opérationnelle en réduisant le nombre de compartiments et concentrer l'effort commercial sur les compartiments de la gamme « ING Personal Portfolio ».
5. Devenir la solution d'investissement principale d'ING Belgique, dans son rôle de gestionnaire de portefeuille des compartiments concernés.

4. Incidence de la fusion sur les actionnaires

A la Date Effective, le transfert de tous les actifs et passifs des Compartiments Absorbés aura lieu dans les Compartiments Bénéficiaires correspondants. Les actifs des Compartiments Absorbés seront évalués conformément aux principes d'évaluation figurant dans les Statuts et le Prospectus à la Date Effective.

Les classes d'actions « XR » nouvellement créées des Compartiments Bénéficiaires seront lancées à l'issue du transfert des Actifs des Compartiments Absorbés dans les Compartiments Bénéficiaires, soit à la Date Effective. À ce propos le rapport d'échange proposé est fixé à un pour un (1:1).

De plus, les Compartiments Absorbés seront dissous sans être liquidés suite à l'opération de restructuration.

Les droits attachés aux actions des Compartiments Absorbés sont les mêmes que ceux des actions des Compartiments Bénéficiaires qui seront émises à la Date Effective.

La seule incidence potentielle pour les actionnaires des Compartiments Absorbés et les Compartiments Bénéficiaires concerne l'effet de dilution (tel qu'expliqué ci-dessous).

L'émission des nouvelles actions au sein des classes d'actions « XR » et l'augmentation du nombre total d'actions en circulation pour chaque Compartiment Bénéficiaire respectif, pourrait entraîner un effet de dilution. L'effet de dilution se réfère à la diminution de la proportion de participation détenue par chaque investisseur, par rapport à la valeur totale du Compartiment Bénéficiaire suite à l'opération de restructuration.

En conséquence, les actionnaires des Compartiments Absorbés qui ne demanderont pas le rachat de leurs actions avant la date limite deviendront actionnaires des Compartiments Bénéficiaires à concurrence des rapports d'échange.

Les actionnaires actuels des Compartiments Absorbés recevront des actions nouvellement émises par les Compartiments Bénéficiaires en fractions jusqu'au millième d'action (les "**Nouvelles Actions**") et deviendront donc actionnaires des Compartiments Bénéficiaires. Ils pourront exercer leurs droits dans les Compartiments Bénéficiaires à partir du lendemain de la Date Effective.

La restructuration n'a pas d'impact sur les actionnaires des Compartiments Bénéficiaires.

Caractéristiques des Compartiments Absorbés et des Compartiments Bénéficiaires

Objectif du compartiment et politique d'investissement	Compartiments Absorbés	Compartiments Bénéficiaires
	ING Stability Fund	ING Personal Portfolio Conservative
	<p><u>Objectif du compartiment</u></p> <p>L'objectif de placement de ce compartiment est basé sur la politique d'investissement poursuivie par ING Belgique S.A. pour l'investisseur défensif. ING Belgique S.A. est le distributeur et gestionnaire de portefeuille de ce compartiment.</p> <p>ING Belgique S.A. utilise les fonds d'un certain nombre de gestionnaires d'actifs qui ont été soigneusement sélectionnés au préalable.</p> <p>Ce compartiment investit dans des placements qui mettent l'accent d'une part sur la recherche d'une faible volatilité (afin d'éviter les fortes fluctuations de cours) et d'autre part sur la quête d'un rendement plus élevé que l'indice €STR, sur une période de 3 ans minimum. (L'€STR – Euro Short-Term Rate - est un indice qui est calculé chaque jour et qui reflète la valeur du taux de l'argent au jour le jour pour les prêts en euros entre institutions financières). Le fonds accorde également une attention particulière à la limitation du risque baissier.</p> <p>Le compartiment applique une approche d'investissement qui prend en compte les facteurs ESG pour la sélection et la gestion des portefeuilles. Les méthodes appliquées sont décrites plus en détail à la section 1.4. « Aspects environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) » ci-après.</p>	<p><u>Objectif du compartiment</u></p> <p>Ce compartiment investit dans des placements mettant l'accent sur le rendement. Ce portefeuille est un reflet de la politique d'investissement que le Groupe ING met en avant pour l'investisseur défensif principalement à la recherche d'une stabilité du capital investi et accessoirement à la recherche d'une plus-value.</p> <p>Pour atteindre cet objectif, le compartiment investira principalement en actions d'organismes de placement collectif, plus particulièrement en OPC investis en obligations, en instruments monétaires, en valeurs immobilières et en actions. Le risque de change n'est en principe pas (entièrement) couvert.</p> <p>Les organismes de placement collectif sélectionnés investissent principalement en instruments qui couvrent l'ensemble du marché des actions, du marché obligataire, du marché immobilier et du marché monétaire de manière à pouvoir profiter au maximum des développements sur le marché des obligations d'Etat, des Asset Backed Securities, des obligations commerciales « Investment grade » (avec un rating allant de AAA à BBB-), des obligations à haut rendement, des obligations liées à l'inflation ou émises par des pays émergents. Ceci permet également de profiter de la croissance sur les marchés mondiaux d'actions dans les pays tant développés qu'émergents. Cette liste n'est pas exhaustive.</p> <p>Le processus d'investissement repose sur deux piliers de création de valeur : l'investissement en actions et parts d'OPC permet une répartition optimale d'une part entre les différents segments du marché d'actions, d'obligations et monétaire et d'autre part entre les différentes stratégies en matière de duration, de qualité de crédit, de régions, de secteurs et de styles d'investissement.</p> <p>Le compartiment applique une approche d'investissement qui prend en compte les facteurs ESG pour la sélection et la gestion des portefeuilles. Les méthodes appliquées sont décrites plus en détail à la section 1.4.</p>

		« Aspects environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) » ci-après.
	<p><u>Politique d'investissement du compartiment</u></p> <p>Afin d'atteindre cet objectif, le compartiment investira principalement dans des parts (actions) de capitalisation d'organismes de placement collectif et/ou d'Exchange Traded Funds (les ETF ou fonds indiciels cotés sont des fonds cotés en bourse qui suivent un indice), ci-après dénommés conjointement les "Fonds", conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables. Il peut notamment s'agir de fonds obligataires, de fonds monétaires, de fonds immobiliers et de fonds d'actions.</p> <p>Le compartiment a la possibilité d'investir également dans les autres catégories d'actifs autorisées par les dispositions légales et réglementaires applicables.</p> <p><i>Classes d'actifs et poids au sein du portefeuille du compartiment</i></p> <p>Les Fonds sélectionnés investissent principalement en instruments qui couvrent l'ensemble du marché obligataire, du marché monétaire et en moindre mesure du marché des actions et du marché immobilier, de manière à pouvoir profiter au maximum des développements sur le marché des obligations d'Etat, des Asset Backed Securities (titres couverts par des actifs, ou titres dont la valeur et les revenus proviennent de ou sont couverts par un ensemble spécifique d'actifs sous-jacents), des obligations commerciales bénéficiant d'une notation élevée (avec un rating allant de AAA à BBB-), des obligations à haut rendement, des obligations liées à l'inflation ou émises par des pays émergents. Ceci permet également de profiter de la croissance sur les marchés mondiaux d'actions dans les pays tant développés qu'émergents. Cette liste n'est pas exhaustive.</p> <p>Le gestionnaire a la possibilité de répartir les placements entre les différents segments des classes d'actifs, mais également entre les différentes stratégies en matière de sensibilité des obligations aux taux, de solvabilité, de régions, de secteurs et de styles d'investissement.</p> <p>Le compartiment répartira en principe les actifs de façon égale entre les différents Fonds sous-jacents. Des déviations sont toujours possibles et peuvent notamment</p>	<p><u>Politique d'investissement du compartiment</u></p> <p>Les investissements du compartiment doivent consister exclusivement en valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, parts de véhicules d'investissement collectifs, dépôts auprès d'institutions de crédit, instruments financiers dérivés, liquidités et autres catégories d'actifs autorisées, aux conditions définies par l'article 52 de l'Arrêté Royal OPC et les autres dispositions légales ou réglementaires qui viendraient les compléter.</p> <p>Le compartiment investira principalement en droits de participations dans des organismes de placement collectif, aux conditions prévues par l'article 52 § 1, 5° et 6° de l'Arrêté Royal OPC. Ces investissements peuvent représenter jusqu'à 100% de la composition du portefeuille du compartiment.</p> <p>Le compartiment se réserve le droit d'utiliser des produits dérivés en vue de la réalisation des objectifs d'investissement, tels que (sans que cette énumération soit limitative) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Futures et options cotés sur marché réglementé ✓ Swaps et contrats à terme de taux de change ✓ Credit Default Swaps (CDS) sur indices (CDX) <p>En général, l'utilisation de produits dérivés augmente l'effet de levier et par conséquent le risque global du compartiment, mais il sera veillé à ce que cela n'ait aucun impact sur le profil de risque du compartiment. Aucune garantie formelle n'a été octroyée au compartiment, ni à ses participants.</p> <p><i>Classes d'actifs et poids au sein du portefeuille du compartiment</i></p> <p>Le gestionnaire a la possibilité de répartir les placements entre les différents segments des classes d'actifs, mais également entre les différentes stratégies en matière de durée, de solvabilité, de régions, de secteurs et de styles d'investissement.</p> <p>Dans une position neutre, les pondérations sont les suivantes :</p>

	<p>résulter des fluctuations de cours des Fonds sous-jacents.</p> <p>Le gestionnaire peut toutefois décider en fonction des conditions de marché de modifier ces pondérations. La composante à revenus fixes investit majoritairement en fonds obligataires et de façon limitée en liquidités (cash) ou en fonds monétaires. Dans l'intérêt du client, le gestionnaire peut décider de détenir, pendant une période limitée et en raison de conditions de marché exceptionnelles, jusqu'à 100% des actifs en liquidités (cash) et en fonds monétaires.</p> <p>Le risque de change du portefeuille est principalement couvert. Le portefeuille (fonds sous-jacents) peut également investir dans des instruments libellés dans des devises autres que l'euro.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Valeurs à revenus fixes (via des placements en OPC, mais aussi via liquidités (cash)) : 90% • Actions (via des placements en OPC) : 10% <p>Le gestionnaire peut toutefois décider en fonction des conditions de marché de modifier ces pondérations. La part des fonds d'actions peut atteindre au maximum 20% des actifs du compartiment. La composante à revenus fixes investit maximum 20% des actifs du compartiment en liquidités (cash). Dans l'intérêt du client, le gestionnaire peut toutefois décider de détenir, pendant une période limitée et en raison de conditions de marché exceptionnelles, jusqu'à 100% des actifs du compartiment en liquidités (cash).</p> <p>Le risque de change du portefeuille n'est en principe pas (complètement) couvert. Le portefeuille (fonds sous-jacents) peut également investir dans des instruments libellés dans des devises autres que l'euro.</p>
	<p><u>Indice</u></p> <p>Le gestionnaire gère le compartiment de manière active, c'est-à-dire qu'il sélectionne les investissements à sa discrétion, et n'utilise pas d'indice ou utilise un indice d'une manière qui n'entre pas dans le champ d'application du Règlement Benchmark. L'indice €STR est exclusivement utilisé pour comparer la performance du Compartiment en quête d'un rendement plus élevé.</p>	<p><u>Indice</u></p> <p>Le gestionnaire gère le compartiment de manière active, c'est-à-dire qu'il sélectionne les investissements à sa discrétion, et n'utilise pas d'indice de référence.</p>
	<p><u>Aspects environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) – (Identique à l'exception des éléments contraignants considérés) :</u></p> <p>Pour atteindre la proportion minimale de 30% d'investissements promouvant les caractéristiques environnementales et sociales, seulement les investissements promouvant les caractéristiques environnementales et sociales telles qu'identifiées par les OPC (ou éventuellement en appliquant une autre approche basée par exemple sur des indicateurs de durabilité issus d'une transposition individuelle des investissements sous-jacents) sont pris en considération.</p>	<p><u>Aspects environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) – (Identique à l'exception des éléments contraignants considérés) :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Au moins 50 % des OPC sont visés sous les articles 8 ou 9 du règlement SFDR; - Pour atteindre la proportion minimale de 30% d'investissements promouvant les caractéristiques environnementales et sociales, seulement les investissements promouvant les caractéristiques environnementales et sociales telles qu'identifiées par les OPC (ou éventuellement en appliquant une autre approche basée par exemple sur des indicateurs de durabilité issus d'une transposition individuelle des investissements sous-jacents) sont pris en considération.

	ING Core Fund Moderate	ING Personal Portfolio Moderate
	<p><u>Objectif du compartiment</u></p> <p>Objectif de placement basé sur la stratégie du Groupe ING L'objectif de placement de ce compartiment est basé sur la stratégie du Groupe ING, dont ING Belgique SA est le distributeur et gestionnaire de portefeuille de ce compartiment.</p> <p>Le compartiment a pour objectif de mettre en œuvre la stratégie du Groupe ING dans une structure de "fonds de fonds", ce qui signifie que les investissements se font essentiellement dans des fonds de placement sous-jacents.</p> <p>Le compartiment applique une approche d'investissement qui prend en compte les facteurs ESG pour la sélection et la gestion des portefeuilles. Les méthodes appliquées sont décrites plus en détail à la section 1.4. « Aspects environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) » ci-après.</p> <p>Univers des fonds ING Belgique SA utilise les fonds d'un certain nombre de gestionnaires d'actifs qui ont été soigneusement sélectionnés au préalable. Vous trouverez les gestionnaires d'actifs retenus sur le site web https://www.ing.be/fr/retail/reputable-fund-managers.</p> <p>L'univers des fonds englobe un grand nombre de catégories Morningstar, ce qui permet d'obtenir une diversification optimale en termes de régions, de secteurs, de devises et de styles d'investissement. Sur la base de ces catégories, les fonds les plus performants et/ou adéquats sont choisis chez les gestionnaires d'actifs retenus.</p> <p>Description de la stratégie du Groupe ING Dans le cadre de la stratégie, ING Belgique SA opère, à des moments réguliers, une sélection de fonds de base en suivant une méthodologie de sélection propre.</p> <p>Le choix des fonds se fonde notamment sur Morningstar. En fonction des conditions de marché, des choix sont opérés en matière notamment de secteurs, de régions et de styles.</p>	<p><u>Objectif du compartiment</u></p> <p>Ce compartiment investit dans des placements mettant l'accent sur le rendement. Ce portefeuille est un reflet de la politique d'investissement que le Groupe ING met en avant pour l'investisseur défensif principalement à la recherche d'un rendement annuel et accessoirement à la recherche d'une plus-value.</p> <p>Pour atteindre cet objectif, le compartiment investira principalement en actions d'organismes de placement collectif, plus particulièrement en OPC investis en obligations, en instruments monétaires, en valeurs immobilières et en actions. Le risque de change n'est en principe pas (entièrement) couvert.</p> <p>Les organismes de placement collectif sélectionnés investissent principalement en instruments qui couvrent l'ensemble du marché des actions, du marché obligataire, du marché immobilier et du marché monétaire de manière à pouvoir profiter au maximum des développements sur le marché des obligations d'Etat, des Asset Backed Securities, des obligations commerciales « Investment grade » (avec un rating allant de AAA à BBB-), des obligations à haut rendement, des obligations liées à l'inflation ou émises par des pays émergents. Ceci permet également de profiter de la croissance sur les marchés mondiaux d'actions dans les pays tant développés qu'émergents. Cette liste n'est pas exhaustive.</p> <p>Le processus d'investissement repose sur deux piliers de création de valeur : l'investissement en actions et parts d'OPC permet une répartition optimale d'une part entre les différents segments du marché d'actions, d'obligations et monétaire et d'autre part entre les différentes stratégies en matière de durée, de qualité de crédit, de régions, de secteurs et de styles d'investissement.</p> <p>Le compartiment applique une approche d'investissement qui prend en compte les facteurs ESG pour la sélection et la gestion des portefeuilles. Les méthodes appliquées sont décrites plus en détail à la section 1.4. « Aspects environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) » ci-après.</p>

	Politique d'investissement du compartiment	Politique d'investissement du compartiment
	<p>Le compartiment investira principalement en droits de participation dans des organismes de placement collectif et/ou des Exchange Traded Funds (ETF ou index trackers), ci-après dénommés collectivement les “Fonds”, conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur. Sans que cette liste soit exhaustive, il peut notamment s’agir de fonds obligataires, de fonds monétaires, de fonds immobiliers et de fonds d’actions.</p> <p>Le compartiment a la possibilité d’investir également dans les catégories d’actifs prévues par les dispositions légales et réglementaires concernées.</p>	<p>Les investissements du compartiment doivent consister exclusivement en valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, parts de véhicules d’investissement collectifs, dépôts auprès d’institutions de crédit, instruments financiers dérivés, liquidités et autres catégories d’actifs autorisées, aux conditions définies par l’article 52 de l’Arrêté Royal OPC et les autres dispositions légales ou réglementaires qui viendraient les compléter.</p> <p>Le compartiment investira principalement en droits de participations dans des organismes de placement collectif, aux conditions prévues par l’article 52 § 1, 5° et 6° de l’Arrêté Royal OPC. Ces investissements peuvent représenter jusqu’à 100% de la composition du portefeuille du compartiment.</p> <p>Le compartiment se réserve le droit d’utiliser des produits dérivés en vue de la réalisation des objectifs d’investissement, tels que (sans que cette énumération soit limitative) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Futures et options cotés sur marché réglementé ✓ Swaps et contrats à terme de taux de change ✓ <i>Credit Default Swap (CDS)</i> sur indices (CDX) <p>En général, l’utilisation de produits dérivés augmente l’effet de levier et par conséquent le risque global du compartiment, mais il sera veillé à ce que cela n’ait aucun impact sur le profil de risque du compartiment. Aucune garantie formelle n’a été octroyée au compartiment, ni à ses participants.</p>
	<p><i>Classes d’actifs et poids au sein du portefeuille du compartiment</i></p> <p>Le gestionnaire a la possibilité de répartir les placements entre les différents segments des classes d’actifs, mais également entre les différentes stratégies en matière de durée, de solvabilité, de régions, de secteurs et de styles d’investissement.</p> <p>Les poids et les rapports sont déterminés par le gestionnaire.</p>	<p><i>Classes d’actifs et poids au sein du portefeuille du compartiment</i></p> <p>Le gestionnaire a la possibilité de répartir les placements entre les différents segments des classes d’actifs, mais également, sans être exhaustif, entre les différentes stratégies en matière de durée, de solvabilité, de régions, de secteurs et de styles d’investissement.</p> <p>Dans une position neutre, les pondérations sont les suivantes :</p>

	<p>Dans une position neutre, les pondérations sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Valeurs à revenus fixes (via des placements en Fonds, mais aussi via liquidités (cash)) : 70% • Actions (via des placements en Fonds) : 30% <p>En fonction des conditions de marché, le gestionnaire peut toutefois décider de modifier ces pondérations. La part des fonds d'actions peut atteindre un maximum de 40%. Pour la composante à revenus fixes, le compartiment investit principalement en fonds obligataires et de façon limitée en instruments liquides (cash) ou en fonds monétaires. Dans l'intérêt du client, le gestionnaire peut décider de détenir, pendant une période limitée et en raison de circonstances exceptionnelles, jusqu'à 100% des avoirs en instruments liquides (cash) et en fonds monétaires.</p> <p>Le risque de change du portefeuille n'est pas (entièrement) couvert. Le portefeuille (i.e. fonds sous-jacents) peut également investir en instruments libellés en devises autres que l'euro.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Valeurs à revenus fixes (via des placements en OPC, mais aussi via liquidités (cash)) : 70% • Actions (via des placements en OPC) : 30% <p>Le gestionnaire peut toutefois décider en fonction des conditions de marché de modifier ces pondérations. La part des fonds d'actions peut atteindre au maximum 40% des actifs du compartiment. La composante à revenus fixes investit maximum 20% des actifs du compartiment en liquidités (cash). Dans l'intérêt du client, le gestionnaire peut toutefois décider de détenir, pendant une période limitée et en raison de conditions de marché exceptionnelles, jusqu'à 100% des actifs du compartiment en liquidités (cash).</p> <p>Le risque de change du portefeuille n'est en principe pas (complètement) couvert. Le portefeuille (fonds sous-jacents) peut également investir dans des instruments libellés dans des devises autres que l'euro.</p>
	<p><u>Indice</u></p> <p>Le gestionnaire gère le compartiment de manière active, c'est-à-dire qu'il sélectionne les investissements à sa discrétion, et n'utilise pas d'indice de référence.</p>	
	<p><u>Aspects environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) – (Identique à l'exception des éléments contraignants considérés) :</u></p> <p>Pour atteindre la proportion minimale de 30% d'investissements promouvant les caractéristiques environnementales et sociales, seulement les investissements promouvant les caractéristiques environnementales et sociales telles qu'identifiées par les OPC (ou éventuellement en appliquant une autre approche basée par exemple sur des indicateurs de durabilité issus d'une transparence individuelle des investissements sous-jacents) sont pris en considération.</p>	<p><u>Aspects environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) – (Identique à l'exception des éléments contraignants considérés) :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Au moins 50 % des OPC sont visés sous les articles 8 ou 9 du règlement SFDR ; - Pour atteindre la proportion minimale de 50% d'investissements promouvant les caractéristiques environnementales et sociales, seulement les investissements promouvant les caractéristiques environnementales et sociales telles qu'identifiées par les OPC (ou éventuellement en appliquant une autre approche basée par exemple sur des indicateurs de durabilité issus d'une transparence individuelle des investissements sous-jacents) sont pris en considération.

	ING Core Fund Balanced	ING Personal Portfolio Balanced
	<p><u>Objectif d'investissement du compartiment</u></p> <p>Objectif de placement basé sur la stratégie du Groupe ING L'objectif de placement de ce compartiment est basé sur la stratégie du Groupe ING, dont ING Belgique SA est le distributeur et gestionnaire de portefeuille de ce compartiment.</p> <p>Le compartiment a pour objectif de mettre en œuvre la stratégie du Groupe ING dans une structure de "fonds de fonds", ce qui signifie que les investissements se font en majorité dans des fonds de placement sous-jacents.</p> <p>Le compartiment applique une approche d'investissement qui prend en compte les facteurs ESG pour la sélection et la gestion des portefeuilles. Les méthodes appliquées sont décrites plus en détail à la section 1.4. « Aspects environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) » ci-après.</p> <p>Univers des fonds ING Belgique SA utilise les fonds d'un certain nombre de gestionnaires d'actifs qui ont été soigneusement sélectionnés au préalable. Vous trouverez les gestionnaires d'actifs retenus sur le site web https://www.ing.be/fr/retail/reputable-fund-managers.</p> <p>L'univers des fonds englobe un grand nombre de catégories Morningstar, ce qui permet d'obtenir une diversification optimale en termes de régions, de secteurs, de devises et de styles d'investissement. Sur la base de ces catégories, les fonds les plus performants et/ou adéquats sont choisis chez les gestionnaires d'actifs retenus.</p> <p>Description de la stratégie du Groupe ING Dans le cadre de la stratégie, ING Belgique SA opère, à des moments réguliers, une sélection de fonds de base en suivant une méthodologie de sélection propre.</p> <p>Le choix des fonds se fonde notamment sur Morningstar.</p> <p>En fonction des conditions de marché, des choix sont opérés en matière notamment de secteurs, de régions et de styles.</p>	<p><u>Objectif d'investissement du compartiment</u></p> <p>Ce compartiment investit dans des placements mettant l'accent à la fois sur le rendement et sur le potentiel de croissance. Ce portefeuille est un reflet de la politique d'investissement que le Groupe ING met en avant pour l'investisseur prudent et raisonnable qui souhaite voir la valeur de son portefeuille s'accroître et qui est à la recherche d'un rendement annuel.</p> <p>Pour atteindre cet objectif, le compartiment investira principalement en actions d'organismes de placement collectif, plus particulièrement en OPC investis en obligations, en instruments monétaires, en valeurs immobilières et en actions. Le risque de change n'est en principe pas (entièrement) couvert.</p> <p>Les organismes de placement collectif sélectionnés investissent principalement en instruments qui couvrent l'ensemble du marché des actions, du marché obligataire, du marché immobilier et du marché monétaire de manière à pouvoir profiter au maximum des développements sur le marché des obligations d'Etat, des Asset Backed Securities, des obligations commerciales « Investment grade » (avec un rating allant de AAA à BBB-), des obligations à haut rendement, des obligations liées à l'inflation ou émises par des pays émergents. Ceci permet également de profiter de la croissance sur les marchés mondiaux d'actions dans les pays tant développés qu'émergents. Cette liste n'est pas exhaustive.</p> <p>Le processus d'investissement repose sur deux piliers de création de valeur : l'investissement en actions et parts d'OPC permet une répartition optimale d'une part entre les différents segments du marché d'actions, d'obligations et monétaire et d'autre part les différentes stratégies en matière de duration, de qualité de crédit, de régions, de secteurs et de styles d'investissement.</p> <p>Le compartiment applique une approche d'investissement qui prend en compte les facteurs ESG pour la sélection et la gestion des portefeuilles. Les méthodes appliquées sont décrites plus en détail à la section 1.4. « Aspects environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) » ci-après.</p>

	<p><u>Politique d'investissement du compartiment</u></p> <p>Le compartiment investira essentiellement en parts d'organismes de placement collectif et/ou d'Exchange Traded Funds (ETF, ou trackers sur indices), ci-après dénommés collectivement les "Fonds", conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables. Ces investissements peuvent représenter 100% de la composition du portefeuille du compartiment. Sans que cette énumération soit exhaustive, il peut s'agir de fonds obligataires, de fonds monétaires, de fonds immobiliers et de fonds d'actions.</p> <p>Le compartiment a la possibilité d'investir également dans les autres catégories d'actifs autorisées par les dispositions légales et réglementaires applicables.</p> <p><i>Classes d'actifs et poids au sein du portefeuille du compartiment</i></p> <p>ING Belgique SA a la possibilité de répartir les placements entre les différents segments des classes d'actifs, mais également entre les différentes stratégies en matière de durée, de solvabilité, de régions, de secteurs et de styles d'investissement.</p> <p>Les poids et les rapports sont déterminés par ING Belgique SA.</p> <p>Dans une position neutre, les pondérations sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Valeurs à revenus fixes (via des placements en Fonds, mais aussi via liquidités (cash)) : 45% • Actions (via des placements en Fonds) : 55%. <p>ING Belgique SA peut toutefois décider en fonction des conditions de marché de modifier ces pondérations. La part des fonds d'actions peut atteindre au maximum 65%. La composante à revenus fixes investit majoritairement en fonds obligataires et de façon limitée en liquidités (cash) ou en fonds monétaires. Dans l'intérêt du client, ING Belgique SA peut décider de détenir, pendant une période limitée et en raison de conditions de marché exceptionnelles, jusqu'à 100% des actifs en liquidités (cash) et en fonds monétaires.</p> <p>Le risque de change du portefeuille n'est en principe pas (complètement) couvert. Le portefeuille (fonds sous-jacents) peut également investir dans des instruments libellés dans des devises autres que l'euro.</p>	<p><u>Politique d'investissement du compartiment</u></p> <p>Les investissements du compartiment doivent consister exclusivement en valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, parts de véhicules d'investissement collectifs, dépôts auprès d'institutions de crédit, instruments financiers dérivés, liquidités et autres catégories d'actifs autorisées, aux conditions définies par l'article 52 de l'Arrêté Royal OPC et les autres dispositions légales ou réglementaires qui viendraient les compléter.</p> <p>Le compartiment investira principalement en droits de participations dans des organismes de placement collectif, aux conditions prévues par l'article 52 § 1, 5° et 6° de l'Arrêté Royal OPC. Ces investissements peuvent représenter jusqu'à 100% de la composition du portefeuille du compartiment.</p> <p>Le compartiment se réserve le droit d'utiliser des produits dérivés en vue de la réalisation des objectifs d'investissement, tels que (sans que cette énumération soit limitative) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Futures et options cotés sur marché réglementé ✓ Swaps et contrats à terme de taux de change ✓ <i>Credit Default Swap (CDS)</i> sur indices (CDX) <p>En général, l'utilisation de produits dérivés augmente l'effet de levier et par conséquent le risque global du compartiment, mais il sera veillé à ce que cela n'ait aucun impact sur le profil de risque du compartiment. Aucune garantie formelle n'a été octroyée au compartiment, ni à ses participants.</p> <p><i>Classes d'actifs et poids au sein du portefeuille du compartiment</i></p> <p>Le gestionnaire a la possibilité de répartir les placements entre les différents segments des classes d'actifs, mais également, sans être exhaustif, entre les différentes stratégies en matière de durée, de solvabilité, de régions, de secteurs et de styles d'investissement.</p> <p>Dans une position neutre, les pondérations sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Valeurs à revenus fixes (via des placements en OPC, mais aussi via liquidités (cash)) : 50% • Actions (via des placements en OPC) : 50%
--	---	--

		<p>Le gestionnaire peut toutefois décider en fonction des conditions de marché de modifier ces pondérations. La part des fonds d'actions peut atteindre au maximum 65% des actifs du compartiment. La composante à revenus fixes investit maximum 20% des actifs du compartiment en liquidités (cash). Dans l'intérêt du client, le gestionnaire peut toutefois décider de détenir, pendant une période limitée et en raison de conditions de marché exceptionnelles, jusqu'à 100% des actifs du compartiment en liquidités (cash). Le risque de change du portefeuille n'est en principe pas (complètement) couvert. Le portefeuille (fonds sous-jacents) peut également investir dans des instruments libellés dans des devises autres que l'euro.</p>
	<p><u>Indice</u> Le gestionnaire gère le compartiment de manière active, c'est-à-dire qu'il sélectionne les investissements à sa discrétion, et n'utilise pas d'indice de référence.</p>	
	<p><u>Aspects environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG)</u> – (Identique à l'exception des éléments contraignants considérés) :</p> <p>Pour atteindre la proportion minimale de 30% d'investissements promouvant les caractéristiques environnementales et sociales, seulement les investissements promouvant les caractéristiques environnementales et sociales telles qu'identifiées par les OPC (ou éventuellement en appliquant une autre approche basée par exemple sur des indicateurs de durabilité issus d'une transparense individuelle des investissements sous-jacents) sont pris en considération.</p>	<p><u>Aspects environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG)</u> – (Identique à l'exception des éléments contraignants considérés) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Au moins 50 % des OPC sont visés sous les articles 8 ou 9 du règlement SFDR ; • Pour atteindre la proportion minimale de 50% d'investissements promouvant les caractéristiques environnementales et sociales, seulement les investissements promouvant les caractéristiques environnementales et sociales telles qu'identifiées par les OPC (ou éventuellement en appliquant une autre approche basée par exemple sur des indicateurs de durabilité issus d'une transparense individuelle des investissements sous-jacents) sont pris en considération.

Rééquilibrage du portefeuille des compartiments avant la restructuration	Les Compartiments Absorbés et les Compartiments Bénéficiaires ont des politiques d'investissement et des portefeuilles comparables. En conséquence, la restructuration n'impliquera donc pas de modification fondamentale du portefeuille dans lequel les actionnaires sont investis via les Compartiments Absorbés.	
Comparaison des profils de risque	Compartiments Absorbés	Compartiments Bénéficiaires
	ING Stability Fund	ING Personal Portfolio Conservative
	Identique à l'exception du risque de liquidité « Faible »	Identique à l'exception du risque de liquidité « Moyen »
	ING Core Fund Moderate	ING Personal Portfolio Moderate
	Identique	
	ING Core Fund Balanced	ING Personal Portfolio Balanced
Identique		
Comparaison des profils de risque de l'investisseur-type	Compartiments Absorbés	Compartiments Bénéficiaires
	ING Stability Fund	ING Personal Portfolio Conservative
	Medium Term : <5y	Short Term : 1-3y
	ING Core Fund Moderate	ING Personal Portfolio Moderate
	Medium Term : <5y	
	ING Core Fund Balanced	ING Personal Portfolio Balanced
Long Term : >5y	Medium Term : <5y	
Indicateurs de risque	Compartiments Absorbés	Compartiments Bénéficiaires
	ING Stability Fund	ING Personal Portfolio Conservative
		2
	ING Core Fund Moderate	ING Personal Portfolio Moderate
		3
	ING Core Fund Balanced	ING Personal Portfolio Balanced
		3

Informations d'ordre économique

Frais	Compartiments Absorbés	Compartiments Bénéficiaires
	Frais applicables à tous les compartiments	
<i>Frais récurrents</i>		
Commission d'administration : 0,07% sur base annuelle		
Rémunération du commissaire : 5.250 euros par an		
Rémunération des administrateurs auxquels la direction effective n'est pas confiée : 7.000 euros par an (pour l'ensemble de la Sicav, répartis entre les compartiments sur base des actifs)		
Rémunération des administrateurs auxquels la direction effective est confiée : Néant		
Taxe d'abonnement : 0,0925% annuelle		
Rémunération de la performance : Néant		
Autres frais : 0,12% par an		
<i>Frais non récurrents</i>		
Commission de placement : Max 3%		
Frais de sortie : Néant		
Frais de conversion : Néant		
Autres frais : Néant		
TOB : Entrée : Néant / Sortie et Conversion : Actions de distribution : 0%, Actions de capitalisation : 1,32% (max. 4.000 euros)		

Frais applicables par compartiment	
	ING Stability Fund
	<u>R Cap/Dis EUR</u>
	<ul style="list-style-type: none"> Commission de gestion (Max) : 1% par an Rémunération du dépositaire : 0,02% sur base annuelle Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation : 1,36% Coûts de transaction : 0,14%
	ING Personal Portfolio Conservative
	<u>XR Cap/Dis EUR</u>
	<ul style="list-style-type: none"> Commission de gestion (Max) : 1,15% par an Rémunération du dépositaire : 0,02% sur base annuelle Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation : 1,35% Coûts de transaction : 0,13%
	ING Core Fund Moderate
	<u>R Cap/Dis EUR</u>
	<ul style="list-style-type: none"> Commission de gestion (Max) : 1,20% par an Rémunération du dépositaire : 0,02% sur base annuelle Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation : 1,67% Coûts de transaction : 0,12%
	ING Personal Portfolio Moderate
	<u>XR Cap/Dis EUR</u>
	<ul style="list-style-type: none"> Commission de gestion (Max) : 1,15% par an Rémunération du dépositaire : 0,025% sur base annuelle Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation : 1,62% Coûts de transaction : 0,10%
	ING Core Fund Balanced
	<u>R Cap/Dis EUR</u>
	<ul style="list-style-type: none"> Commission de gestion (Max) : 1,50% par an Rémunération du dépositaire : 0,02% sur base annuelle Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation : 1,69% Coûts de transaction : 0,12%
	ING Personal Portfolio Balanced
	<u>XR Cap/Dis EUR</u>
	<ul style="list-style-type: none"> Commission de gestion (Max) : 1,15% par an Rémunération du dépositaire : 0,025% sur base annuelle Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation : 1,65% Coûts de transaction : 0,09%

Informations concernant les actions et leur négociation

Montant d'investissement minimal	Compartiments Absorbés	Compartiments Bénéficiaires
	Néant	
Distribution des dividendes	Sauf décision contraire du Conseil, au plus tard à la fin du mois suivant le mois de l'assemblée générale ordinaire	
Calcul de la valeur nette d'inventaire (VNI)	La VNI est calculée chaque jour ouvrable bancaire belge.	
Modalités de souscription, de rachat et de conversion	<p>J = date de clôture de la réception des ordres (tous les jours ouvrables bancaires belges avant 15h00) et date de la valeur nette d'inventaire publiée.</p> <p>J + 2 jours ouvrables bancaires belges = date (jour ouvrable bancaire belge) du calcul de la valeur nette d'inventaire sur la base du cours du portefeuille du jour J + 1</p> <p>Maximum J + 4 jours ouvrables bancaires belges = date (jour ouvrable bancaire belge) de paiement ou de remboursement des ordres</p>	

5. Droits des actionnaires

À la Date Effective, l'ensemble de l'actif et du passif des Compartiments Absorbés seront transférés aux Compartiments Bénéficiaires.

En rémunération du transfert des éléments actifs et passifs des Compartiments Absorbés résultant de la restructuration, des nouvelles actions seront émises au sein des classes d'actions « XR » nouvellement créées aux fins de la restructuration, dans les Compartiments Bénéficiaires correspondants (actions de capitalisation et/ou de distribution de la classe "XR").

Les droits attachés aux actions des Compartiments Absorbés seront de même nature dans les Compartiments Bénéficiaires, sous réserve que ces droits porteront, après la restructuration, sur un autre compartiment. Les droits des actionnaires des Compartiments Bénéficiaires ne seront par ailleurs pas affectés.

Les nouvelles actions des Compartiments Bénéficiaires, créées aux fins de la restructuration, participeront au résultat d'exploitation de ces compartiments, dès le premier jour de l'exercice social de la Société suivant l'approbation de la restructuration (soit le 4 décembre 2023).

6. Rapport d'échange

Les rapports d'échange seront calculés sur la base de la valeur nette d'inventaire par action des Compartiments Absorbés par rapport à la valeur nette d'inventaire des Compartiments Bénéficiaires ainsi que le nombre d'actions détenues, au moment de la restructuration à la Date Effective.

Considérant que les classes d'actions « XR » des Compartiments Bénéficiaires sont des classes d'actions expressément créées aux fins de la restructuration (et activées à la Date Effective), le rapport d'échange sera de un par un (1:1).

Par conséquent, les actionnaires de chacun des Compartiments Absorbés recevront, pour chaque action détenue à la Date Effective, une action de la classe d'action correspondante du/des Compartiment(s) Bénéficiaire(s) expressément créées aux fins de la restructuration.

Les rapports d'échange seront validés par le commissaire indépendant au plus tard le cinquième jour ouvrable bancaire suivant les décisions concordantes prises par l'Assemblée, à la Date Effective.

7. Frais de la fusion

Les coûts juridiques, des services de conseil ou administratifs associés à la préparation et à la réalisation de la fusion seront supportés par la **Société de Gestion**, à l'exception des coûts éventuels liés au transfert d'actifs qui seront supportés par les Compartiments Absorbés.

8. Prise d'effet et réalisation de la restructuration

Date Effective de la restructuration

La Date Effective de la restructuration est fixée à la fermeture de l'Assemblée le **1^{er} décembre 2023**.

Procédure d'approbation de la restructuration

La proposition de restructuration sera soumise à l'approbation de l'Assemblée des compartiments concernés par chacune des fusions, qui se tiendra le **1^{er} décembre 2023**.

Pour être approuvée, chaque fusion doit récolter un vote favorable représentant au moins les trois quarts des votes exprimés à l'Assemblée de chaque compartiment concerné. Toute action entière donne droit à une voix lorsque les actions sont de valeur égale. Lorsque les actions sont de valeur inégale, toute action entière confère de plein droit un nombre de voix proportionnel à la partie du capital qu'elle représente, en comptant pour une voix l'action représentant la quotité la plus faible, il n'est pas tenu compte des fractions de voix.

Dès que la restructuration sera réalisée, un communiqué de presse sera publié afin d'informer les actionnaires des décisions qui ont été prises.

Suspension de la négociation des parts

Les demandes de souscription, de rachat et de conversion pour les Compartiments Absorbés ou Bénéficiaires seront suspendues à partir du 24 novembre 2023 (inclus). Les investisseurs des Compartiments Absorbés et des Compartiments Bénéficiaires concernés peuvent, jusqu'au 23 novembre 2023, à 15h00, demander le remboursement de leurs actions, sans frais (à l'exception des taxes et impôts prélevés), ou en demander la conversion en actions de tout autre compartiment de la Société.

Si la restructuration est approuvée, les actionnaires qui n'ont pas exercé le droit de rachat sans frais ou de conversion dans les délais prévus ou qui ont voté contre, pourront exercer leurs droits en tant qu'actionnaires des Compartiments Bénéficiaires concernés à partir du 4 décembre 2023 avec clôture de la réception des ordres à 15h00.

Si la restructuration n'est pas approuvée, les demandes seront à nouveau acceptées à partir du 4 décembre 2023 avec clôture de la réception des ordres à 15h00.

9. Informations sur le régime fiscal

Le régime de taxation des revenus et des plus-values perçus par un investisseur dépend de la législation applicable à son statut particulier.

En cas de doute sur le régime fiscal applicable, il incombe à l'investisseur de se renseigner personnellement auprès de professionnels ou de conseillers compétents.

10. Aperçu chronologique de la restructuration

Veillez trouver ci-dessous l'aperçu chronologique de la restructuration proposée :

- 12 septembre 2023 (mardi): Approbation de la FSMA
- 13 septembre 2023 (mercredi) : Dépôt au greffe du projet de fusion
- 19 septembre 2023 (mardi) : Publication de la convocation à l'Assemblée et des informations aux actionnaires. Début de la période durant laquelle les investisseurs peuvent demander le remboursement de leurs actions, sans frais (à l'exception des taxes et impôts), ou en demander la conversion en actions de tout autre compartiment de la Société
- 23 novembre 2023 à 15h00 (jeudi) : Fin de la période durant laquelle les investisseurs peuvent demander le remboursement de leurs actions, sans frais (à l'exception des taxes et impôts prélevés), ou en demander la conversion en actions de tout autre compartiment de la Société
- 24 novembre 2023 (vendredi) : Début de la période de suspension de l'exécution des demandes d'émission et de rachat des parts ou de changement de compartiment/classe d'actions (24 novembre 2023 inclus)
- 24 novembre 2023 (vendredi) : Début de la période de suspension de la détermination de la valeur nette d'inventaire (24 novembre 2023 inclus)
- 1^{er} décembre 2023 (vendredi) : Assemblée
- 1^{er} décembre 2023 (vendredi) : Calcul des rapports d'échange
- 1^{er} décembre 2023 (vendredi) : Date Effective
- 4 décembre 2023 (lundi) : Communiqué de presse sur les résultats de l'Assemblée

Les documents d'informations clés des Compartiments Bénéficiaires peuvent être consultés directement sur le site internet de la Société de Gestion (www.ing-isim.lu) et sont également jointes à ce document d'information aux actionnaires.

Des informations complémentaires sur la restructuration peuvent également être obtenues au siège de la Société ainsi qu'auprès de de la Société de Gestion sur le site internet suivant : www.ing-isim.lu

19 septembre 2023.
Le Conseil

ING (B) COLLECT PORTFOLIO

Sicav de droit belge

Société Anonyme - Société d'Investissement à Capital Variable

Siège social : Boulevard du Roi Albert II 37, 1030 Bruxelles

Numéro d'entreprise : 0444.774.494

(la « **Société** »)

INFORMATIONS CLÉS DES COMPARTIMENTS BÉNÉFICIAIRES

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

ING Personal Portfolio Conservative

Classe: XR Capitalisation
BE6288613068

un Compartiment d'ING (B) Collect Portfolio

Une SICAV conforme au droit belge présentant une structure à compartiments multiples avec une responsabilité séparée entre les compartiments et gérée par ING Solutions Investment Management S.A.

Initiateur du PRIIP: ING Solutions Investment Management S.A., membre du groupe ING.

Contact: distribution@ing-isim.lu

Site internet: www.ing-isim.lu

Autorité compétente: La Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF) est chargée de superviser ING Solutions Investment Management S.A. en tant que l'Initiateur du PRIIP dans le cadre du présent Document d'Informations Clés.

Ce PRIIP est autorisé en Belgique. ING Solutions Investment Management S.A. est agréée au Luxembourg et réglementée par la CSSF.

Date de référence: 01 décembre 2023

En quoi consiste ce produit ?

► Type:

Ce produit est un OPCVM.

► Durée:

Ce produit est ouvert.

► Objectifs:

Objectif d'investissement:

Ce fonds est un fonds de fonds qui investit principalement en actions d'organismes de placement collectif, plus particulièrement en OPC investis en obligations, en instruments monétaires, en valeurs immobilières et en actions. Ce compartiment investit dans des placements mettant l'accent sur le rendement.

Politique d'investissement:

Le fonds est géré activement sur la base d'un profil d'investissement ciblé composé à 90% de titres à revenu fixe à 10% d'actions. La part des fonds d'actions peut atteindre au maximum 20% des actifs du compartiment. La composante à revenus fixes investit maximum 20% des actifs du compartiment en liquidités (cash). Dans l'intérêt du client, le gestionnaire peut toutefois décider de détenir, pendant une période limitée et en raison de conditions de marché exceptionnelles, jusqu'à 100% des actifs du compartiment en liquidités (cash).

Enjeux ESG:

Le compartiment applique une approche d'investissement qui prend en compte les facteurs ESG pour la sélection et la gestion des portefeuilles (Article 8 SFDR). Pour de plus amples informations, veuillez-vous référer au Prospectus ainsi qu'au site internet <https://www.ing-isim.lu/ESG>.

► Investisseurs de détail visés

Ce Fonds est destiné aux investisseurs particuliers mais est également ouvert aux investisseurs professionnels, institutionnels et particuliers avertis.

Indice de référence:

Le fonds est géré activement. Le gestionnaire d'actifs sélectionne les investissements du fonds à sa discrétion et n'utilise aucun indice de référence.

Heure de négociation et heure limite:

Les investisseurs peuvent demander des souscriptions et des remboursements sur une base quotidienne, conformément à la rubrique concernée du prospectus du Fonds.

Politique de distribution:

Les parts de capitalisation ne distribuent pas de dividendes. Tous les revenus sont réinvestis.

Devise:

EUR

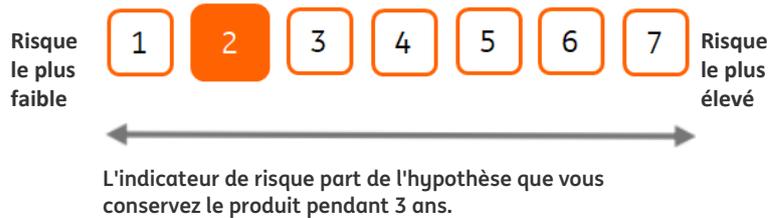
Informations complémentaires:

Dépositaire: Belfius Banque Belgique S.A., Place Charles Rogier 11, 1210 Bruxelles.

Le dernier prospectus et les documents réglementaires périodiques les plus récents, de même que toutes les autres informations pratiques, sont disponibles gratuitement en français et en néerlandais auprès de la Société de gestion, ING Solutions Investment Management S.A., 26, Place de la Gare, L-1616 Luxembourg ou sur le site Internet <https://www.ing-isim.lu>. La valeur nette d'inventaire est disponible sur simple demande auprès de la Société de gestion.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter?

Indicateur de risque:



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que la capacité à vous payer en soit affectée.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Veillez consulter le prospectus du Fonds pour obtenir une liste complète des risques susceptibles d'affecter la valeur globale du fonds.

Scénarios de performance:

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne de l'indice de référence approprié au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Période de détention recommandée: 3 ans

Exemple d'investissement: EUR 10 000

Scénarios

Si vous sortez après 1 an

Si vous sortez après 3 ans

Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	7 280 EUR	7 800 EUR
	Rendement annuel moyen	-27,2 %	-8,0 %
Défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	8 300 EUR	8 270 EUR
	Rendement annuel moyen	-17,0 %	-6,1 %
Intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 760 EUR	9 970 EUR
	Rendement annuel moyen	-2,4 %	-0,1 %
Favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 910 EUR	11 110 EUR
	Rendement annuel moyen	9,1 %	3,6 %

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Le scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre 09/2019 et 09/2022.

Le scénario intermédiaire s'est produit pour un investissement entre 03/2016 et 03/2019.

Le scénario favorable s'est produit pour un investissement entre 08/2013 et 08/2016.

Que se passe-t-il si ING Solutions Investment Management S.A. n'est pas en mesure d'effectuer les versements?

Les actifs et passifs du Fonds sont séparés de ceux d'ING Solutions Investment Management S.A. Par conséquent, la capacité du Fonds à payer ne sera pas affectée en cas d'insolvabilité ou de défaillance d'ING Solutions Investment Management S.A.

Une perte potentielle n'est pas couverte par un régime d'indemnisation ou de protection des investisseurs.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps:

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé:

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- EUR 10 000 sont investis.

Si vous sortez après 1 an

Si vous sortez après 3 ans

Coûts totaux	443 EUR	748 EUR
Incidence des coûts annuels (*)	4,4 %	2,5 % par an

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 2,4 % avant déduction des coûts et de -0,1 % après cette déduction.

Composition des coûts:

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Maximum 3,00 %	296 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1,36 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	134 EUR
Coûts de transaction	0,14 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	13 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0 EUR

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée: 3 ans.

Vous pouvez racheter votre investissement à tout moment sans pénalité conformément aux dispositions du prospectus du fonds.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous souhaitez formuler une réclamation à propos du Fonds ou de tout service fourni par ING Solutions Investment Management S.A., veuillez la transmettre par écrit à ING Solutions Investment Management S.A., 26 Place de la Gare, L-1616 Luxembourg.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter la procédure de traitement des réclamations disponible sur <https://www.ing-isim.lu/policies>.

Autres informations pertinentes

Performances passées

Des informations complémentaires sur les performances passées du Fonds sont disponibles sur le site <https://www.priipsdocuments.com/isim/?isin=BE6288613068&lang=FR&kid=no>

Politique de rémunération

La version anglaise mise à jour de la politique de rémunération d'ING Solutions Investment Management S.A. est disponible sur le site <https://www.ing-isim.lu/policies>.

Fiscalité

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du Compartiment peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller financier.

Autres informations

Les informations sur les paiements, les participants, les rachats ou remboursements de parts et les informations sur la SICAV sont accessibles au public dans les bureaux des établissements fournissant les services financiers.

La responsabilité de la Société de gestion ING Solutions Investment Management S.A. ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du Fonds.

Les investisseurs peuvent demander de convertir leurs actions de toute classe d'un Compartiment du Fonds en actions d'une autre classe de ce Compartiment, ou d'un autre sous réserve des dispositions du prospectus.

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

ING Personal Portfolio Conservative

Classe: XR Distribution
BE6288614074

un Compartiment d'ING (B) Collect Portfolio

Une SICAV conforme au droit belge présentant une structure à compartiments multiples avec une responsabilité séparée entre les compartiments et gérée par ING Solutions Investment Management S.A.

Initiateur du PRIIP: ING Solutions Investment Management S.A., membre du groupe ING.

Contact: distribution@ing-isim.lu

Site internet: www.ing-isim.lu

Autorité compétente: La Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF) est chargée de superviser ING Solutions Investment Management S.A. en tant que l'Initiateur du PRIIP dans le cadre du présent Document d'Informations Clés.

Ce PRIIP est autorisé en Belgique. ING Solutions Investment Management S.A. est agréée au Luxembourg et réglementée par la CSSF.

Date de référence: 01 décembre 2023

En quoi consiste ce produit ?

► Type:

Ce produit est un OPCVM.

► Durée:

Ce produit est ouvert.

► Objectifs:

Objectif d'investissement:

Ce fonds est un fonds de fonds qui investit principalement en actions d'organismes de placement collectif, plus particulièrement en OPC investis en obligations, en instruments monétaires, en valeurs immobilières et en actions. Ce compartiment investit dans des placements mettant l'accent sur le rendement.

Politique d'investissement:

Le fonds est géré activement sur la base d'un profil d'investissement ciblé composé à 90% de titres à revenu fixe à 10% d'actions. La part des fonds d'actions peut atteindre au maximum 20% des actifs du compartiment. La composante à revenus fixes investit maximum 20% des actifs du compartiment en liquidités (cash). Dans l'intérêt du client, le gestionnaire peut toutefois décider de détenir, pendant une période limitée et en raison de conditions de marché exceptionnelles, jusqu'à 100% des actifs du compartiment en liquidités (cash).

Enjeux ESG:

Le compartiment applique une approche d'investissement qui prend en compte les facteurs ESG pour la sélection et la gestion des portefeuilles (Article 8 SFDR). Pour de plus amples informations, veuillez-vous référer au Prospectus ainsi qu'au site internet <https://www.ing-isim.lu/ESG>.

► Investisseurs de détail visés

Ce Fonds est destiné aux investisseurs particuliers mais est également ouvert aux investisseurs professionnels, institutionnels et particuliers avertis.

Indice de référence:

Le fonds est géré activement. Le gestionnaire d'actifs sélectionne les investissements du fonds à sa discrétion et n'utilise aucun indice de référence.

Heure de négociation et heure limite:

Les investisseurs peuvent demander des souscriptions et des remboursements sur une base quotidienne, conformément à la rubrique concernée du prospectus du Fonds.

Politique de distribution:

Les parts de distribution distribuent des dividendes, en respectant la décision de l'assemblée générale des investisseurs.

Devise:

EUR

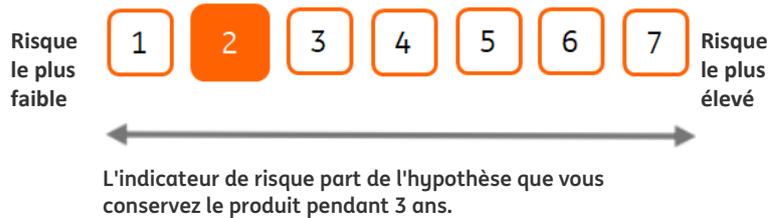
Informations complémentaires:

Dépositaire: Belfius Banque Belgique S.A., Place Charles Rogier 11, 1210 Bruxelles.

Le dernier prospectus et les documents réglementaires périodiques les plus récents, de même que toutes les autres informations pratiques, sont disponibles gratuitement en français et en néerlandais auprès de la Société de gestion, ING Solutions Investment Management S.A., 26, Place de la Gare, L-1616 Luxembourg ou sur le site Internet <https://www.ing-isim.lu>. La valeur nette d'inventaire est disponible sur simple demande auprès de la Société de gestion.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter?

Indicateur de risque:



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que la capacité à vous payer en soit affectée.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Veuillez consulter le prospectus du Fonds pour obtenir une liste complète des risques susceptibles d'affecter la valeur globale du fonds.

Scénarios de performance:

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne de l'indice de référence approprié au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Période de détention recommandée: 3 ans

Exemple d'investissement: EUR 10 000

Scénarios

Si vous sortez après 1 an

Si vous sortez après 3 ans

Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	7 280 EUR	7 800 EUR
	Rendement annuel moyen	-27,2 %	-8,0 %
Défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	8 300 EUR	8 270 EUR
	Rendement annuel moyen	-17,0 %	-6,1 %
Intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 760 EUR	9 970 EUR
	Rendement annuel moyen	-2,4 %	-0,1 %
Favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 910 EUR	11 110 EUR
	Rendement annuel moyen	9,1 %	3,6 %

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Le scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre 09/2019 et 09/2022.

Le scénario intermédiaire s'est produit pour un investissement entre 03/2016 et 03/2019.

Le scénario favorable s'est produit pour un investissement entre 08/2013 et 08/2016.

Que se passe-t-il si ING Solutions Investment Management S.A. n'est pas en mesure d'effectuer les versements?

Les actifs et passifs du Fonds sont séparés de ceux d'ING Solutions Investment Management S.A. Par conséquent, la capacité du Fonds à payer ne sera pas affectée en cas d'insolvabilité ou de défaillance d'ING Solutions Investment Management S.A.

Une perte potentielle n'est pas couverte par un régime d'indemnisation ou de protection des investisseurs.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps:

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé:

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- EUR 10 000 sont investis.

Si vous sortez après 1 an

Si vous sortez après 3 ans

Coûts totaux	443 EUR	748 EUR
Incidence des coûts annuels (*)	4,4 %	2,5 % par an

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 2,4 % avant déduction des coûts et de -0,1 % après cette déduction.

Composition des coûts:

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Maximum 3,00 %	296 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1,36 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	134 EUR
Coûts de transaction	0,14 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	13 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0 EUR

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée: 3 ans.

Vous pouvez racheter votre investissement à tout moment sans pénalité conformément aux dispositions du prospectus du fonds.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous souhaitez formuler une réclamation à propos du Fonds ou de tout service fourni par ING Solutions Investment Management S.A., veuillez la transmettre par écrit à ING Solutions Investment Management S.A., 26 Place de la Gare, L-1616 Luxembourg.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter la procédure de traitement des réclamations disponible sur <https://www.ing-isim.lu/policies>.

Autres informations pertinentes

Performances passées

Des informations complémentaires sur les performances passées du Fonds sont disponibles sur le site <https://www.priipsdocuments.com/isim/?isin=BE6288614074&lang=FR&kid=no>

Politique de rémunération

La version anglaise mise à jour de la politique de rémunération d'ING Solutions Investment Management S.A. est disponible sur le site <https://www.ing-isim.lu/policies>.

Fiscalité

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du Compartiment peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller financier.

Autres informations

Les informations sur les paiements, les participants, les rachats ou remboursements de parts et les informations sur la SICAV sont accessibles au public dans les bureaux des établissements fournissant les services financiers.

La responsabilité de la Société de gestion ING Solutions Investment Management S.A. ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du Fonds.

Les investisseurs peuvent demander de convertir leurs actions de toute classe d'un Compartiment du Fonds en actions d'une autre classe de ce Compartiment, ou d'un autre sous réserve des dispositions du prospectus.

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

ING Personal Portfolio Moderate

Classe: XR Capitalisation
BE6282431327

un Compartiment d'ING (B) Collect Portfolio

Une SICAV conforme au droit belge présentant une structure à compartiments multiples avec une responsabilité séparée entre les compartiments et gérée par ING Solutions Investment Management S.A.

Initiateur du PRIIP: ING Solutions Investment Management S.A., membre du groupe ING.

Contact: distribution@ing-isim.lu

Site internet: www.ing-isim.lu

Autorité compétente: La Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF) est chargée de superviser ING Solutions Investment Management S.A. en tant que l'Initiateur du PRIIP dans le cadre du présent Document d'Informations Clés.

Ce PRIIP est autorisé en Belgique. ING Solutions Investment Management S.A. est agréée au Luxembourg et réglementée par la CSSF.

Date de référence: 01 décembre 2023

En quoi consiste ce produit ?

► Type:

Ce produit est un OPCVM.

► Durée:

Ce produit est ouvert.

► Objectifs:

Objectif d'investissement:

Ce fonds est un fonds de fonds qui investit principalement en actions d'organismes de placement collectif, plus particulièrement en OPC investis en obligations, en instruments monétaires, en valeurs immobilières et en actions. Ce compartiment investit dans des placements mettant l'accent sur le rendement.

Politique d'investissement:

Le fonds est géré activement sur la base d'un profil d'investissement ciblé composé à 70% de titres à revenu fixe à 30% d'actions. La part des fonds d'actions peut atteindre au maximum 40% des actifs du compartiment. La composante à revenus fixes investit maximum 20% des actifs du compartiment en liquidités (cash). Dans l'intérêt du client, le gestionnaire peut toutefois décider de détenir, pendant une période limitée et en raison de conditions de marché exceptionnelles, jusqu'à 100% des actifs du compartiment en liquidités (cash).

Enjeux ESG:

Le compartiment applique une approche d'investissement qui prend en compte les facteurs ESG pour la sélection et la gestion des portefeuilles (Article 8 SFDR). Pour de plus amples informations, veuillez-vous référer au Prospectus ainsi qu'au site internet <https://www.ing-isim.lu/ESG>.

► Investisseurs de détail visés

Ce Fonds est destiné aux investisseurs particuliers mais est également ouvert aux investisseurs professionnels, institutionnels et particuliers avertis.

Indice de référence:

Le fonds est géré activement. Le gestionnaire d'actifs sélectionne les investissements du fonds à sa discrétion et n'utilise aucun indice de référence.

Heure de négociation et heure limite:

Les investisseurs peuvent demander des souscriptions et des remboursements sur une base quotidienne, conformément à la rubrique concernée du prospectus du Fonds.

Politique de distribution:

Les parts de capitalisation ne distribuent pas de dividendes. Tous les revenus sont réinvestis.

Devise:

EUR

Informations complémentaires:

Dépositaire: Belfius Banque Belgique S.A., Place Charles Rogier 11, 1210 Bruxelles.

Le dernier prospectus et les documents réglementaires périodiques les plus récents, de même que toutes les autres informations pratiques, sont disponibles gratuitement en français et en néerlandais auprès de la Société de gestion, ING Solutions Investment Management S.A., 26, Place de la Gare, L-1616 Luxembourg ou sur le site Internet <https://www.ing-isim.lu>. La valeur nette d'inventaire est disponible sur simple demande auprès de la Société de gestion.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter?

Indicateur de risque:



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que la capacité à vous payer en soit affectée.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Veillez consulter le prospectus du Fonds pour obtenir une liste complète des risques susceptibles d'affecter la valeur globale du fonds.

Scénarios de performance:

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne de l'indice de référence approprié au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Période de détention recommandée: 3 ans

Exemple d'investissement: EUR 10 000

Scénarios

Si vous sortez après 1 an

Si vous sortez après 3 ans

Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	5 920 EUR	6 700 EUR
	Rendement annuel moyen	-40,8 %	-12,5 %
Défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	8 100 EUR	8 520 EUR
	Rendement annuel moyen	-19,0 %	-5,2 %
Intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 930 EUR	10 510 EUR
	Rendement annuel moyen	-0,7 %	1,7 %
Favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	11 160 EUR	11 900 EUR
	Rendement annuel moyen	11,6 %	6,0 %

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Le scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre 12/2021 et 07/2023.

Le scénario intermédiaire s'est produit pour un investissement entre 12/2016 et 12/2019.

Le scénario favorable s'est produit pour un investissement entre 12/2018 et 12/2021.

Que se passe-t-il si ING Solutions Investment Management S.A. n'est pas en mesure d'effectuer les versements?

Les actifs et passifs du Fonds sont séparés de ceux d'ING Solutions Investment Management S.A. Par conséquent, la capacité du Fonds à payer ne sera pas affectée en cas d'insolvabilité ou de défaillance d'ING Solutions Investment Management S.A.

Une perte potentielle n'est pas couverte par un régime d'indemnisation ou de protection des investisseurs.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps:

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé:

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- EUR 10 000 sont investis.

Si vous sortez après 1 an

Si vous sortez après 3 ans

Coûts totaux	474 EUR	865 EUR
Incidence des coûts annuels (*)	4,7 %	2,9 % par an

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 4,5 % avant déduction des coûts et de 1,7 % après cette déduction.

Composition des coûts:

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Maximum 3,00 %	297 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1,67 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	165 EUR
Coûts de transaction	0,12 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	12 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0 EUR

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée: 3 ans.

Vous pouvez racheter votre investissement à tout moment sans pénalité conformément aux dispositions du prospectus du fonds.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous souhaitez formuler une réclamation à propos du Fonds ou de tout service fourni par ING Solutions Investment Management S.A., veuillez la transmettre par écrit à ING Solutions Investment Management S.A., 26 Place de la Gare, L-1616 Luxembourg.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter la procédure de traitement des réclamations disponible sur <https://www.ing-isim.lu/policies>.

Autres informations pertinentes

Performances passées

Des informations complémentaires sur les performances passées du Fonds sont disponibles sur le site <https://www.priipsdocuments.com/isim/?isin=BE6282431327&lang=FR&kid=no>

Politique de rémunération

La version anglaise mise à jour de la politique de rémunération d'ING Solutions Investment Management S.A. est disponible sur le site <https://www.ing-isim.lu/policies>.

Fiscalité

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du Compartiment peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller financier.

Autres informations

Les informations sur les paiements, les participants, les rachats ou remboursements de parts et les informations sur la SICAV sont accessibles au public dans les bureaux des établissements fournissant les services financiers.

La responsabilité de la Société de gestion ING Solutions Investment Management S.A. ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du Fonds.

Les investisseurs peuvent demander de convertir leurs actions de toute classe d'un Compartiment du Fonds en actions d'une autre classe de ce Compartiment, ou d'un autre sous réserve des dispositions du prospectus.

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

ING Personal Portfolio Moderate

Classe: XR Distribution
BE6282432333

un Compartiment d'ING (B) Collect Portfolio

Une SICAV conforme au droit belge présentant une structure à compartiments multiples avec une responsabilité séparée entre les compartiments et gérée par ING Solutions Investment Management S.A.

Initiateur du PRIIP: ING Solutions Investment Management S.A., membre du groupe ING.

Contact: distribution@ing-isim.lu

Site internet: www.ing-isim.lu

Autorité compétente: La Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF) est chargée de superviser ING Solutions Investment Management S.A. en tant que l'Initiateur du PRIIP dans le cadre du présent Document d'Informations Clés.

Ce PRIIP est autorisé en Belgique. ING Solutions Investment Management S.A. est agréée au Luxembourg et réglementée par la CSSF.

Date de référence: 01 décembre 2023

En quoi consiste ce produit ?

► Type:

Ce produit est un OPCVM.

► Durée:

Ce produit est ouvert.

► Objectifs:

Objectif d'investissement:

Ce fonds est un fonds de fonds qui investit principalement en actions d'organismes de placement collectif, plus particulièrement en OPC investis en obligations, en instruments monétaires, en valeurs immobilières et en actions. Ce compartiment investit dans des placements mettant l'accent sur le rendement.

Politique d'investissement:

Le fonds est géré activement sur la base d'un profil d'investissement ciblé composé à 70% de titres à revenu fixe à 30% d'actions. La part des fonds d'actions peut atteindre au maximum 40% des actifs du compartiment. La composante à revenus fixes investit maximum 20% des actifs du compartiment en liquidités (cash). Dans l'intérêt du client, le gestionnaire peut toutefois décider de détenir, pendant une période limitée et en raison de conditions de marché exceptionnelles, jusqu'à 100% des actifs du compartiment en liquidités (cash).

Enjeux ESG:

Le compartiment applique une approche d'investissement qui prend en compte les facteurs ESG pour la sélection et la gestion des portefeuilles (Article 8 SFDR). Pour de plus amples informations, veuillez-vous référer au Prospectus ainsi qu'au site internet <https://www.ing-isim.lu/ESG>.

► Investisseurs de détail visés

Ce Fonds est destiné aux investisseurs particuliers mais est également ouvert aux investisseurs professionnels, institutionnels et particuliers avertis.

Indice de référence:

Le fonds est géré activement. Le gestionnaire d'actifs sélectionne les investissements du fonds à sa discrétion et n'utilise aucun indice de référence.

Heure de négociation et heure limite:

Les investisseurs peuvent demander des souscriptions et des remboursements sur une base quotidienne, conformément à la rubrique concernée du prospectus du Fonds.

Politique de distribution:

Les parts de distribution distribuent des dividendes, en respectant la décision de l'assemblée générale des investisseurs.

Devise:

EUR

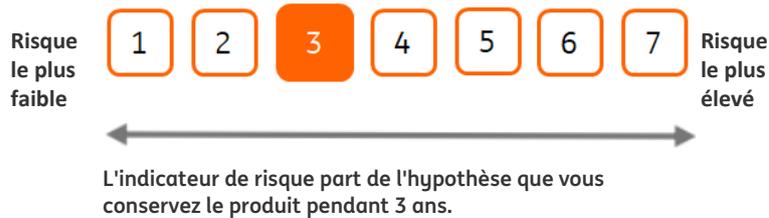
Informations complémentaires:

Dépositaire: Belfius Banque Belgique S.A., Place Charles Rogier 11, 1210 Bruxelles.

Le dernier prospectus et les documents réglementaires périodiques les plus récents, de même que toutes les autres informations pratiques, sont disponibles gratuitement en français et en néerlandais auprès de la Société de gestion, ING Solutions Investment Management S.A., 26, Place de la Gare, L-1616 Luxembourg ou sur le site Internet <https://www.ing-isim.lu>. La valeur nette d'inventaire est disponible sur simple demande auprès de la Société de gestion.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter?

Indicateur de risque:



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que la capacité à vous payer en soit affectée.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Veillez consulter le prospectus du Fonds pour obtenir une liste complète des risques susceptibles d'affecter la valeur globale du fonds.

Scénarios de performance:

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne de l'indice de référence approprié au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Période de détention recommandée: 3 ans

Exemple d'investissement: EUR 10 000

Scénarios

Si vous sortez après 1 an

Si vous sortez après 3 ans

Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	5 920 EUR	6 700 EUR
	Rendement annuel moyen	-40,8 %	-12,5 %
Défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	8 100 EUR	8 520 EUR
	Rendement annuel moyen	-19,0 %	-5,2 %
Intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 930 EUR	10 510 EUR
	Rendement annuel moyen	-0,7 %	1,7 %
Favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	11 160 EUR	11 900 EUR
	Rendement annuel moyen	11,6 %	6,0 %

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Le scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre 12/2021 et 07/2023.

Le scénario intermédiaire s'est produit pour un investissement entre 12/2016 et 12/2019.

Le scénario favorable s'est produit pour un investissement entre 12/2018 et 12/2021.

Que se passe-t-il si ING Solutions Investment Management S.A. n'est pas en mesure d'effectuer les versements?

Les actifs et passifs du Fonds sont séparés de ceux d'ING Solutions Investment Management S.A. Par conséquent, la capacité du Fonds à payer ne sera pas affectée en cas d'insolvabilité ou de défaillance d'ING Solutions Investment Management S.A.

Une perte potentielle n'est pas couverte par un régime d'indemnisation ou de protection des investisseurs.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps:

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé:

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- EUR 10 000 sont investis.

Si vous sortez après 1 an

Si vous sortez après 3 ans

Coûts totaux	474 EUR	865 EUR
Incidence des coûts annuels (*)	4,7 %	2,9 % par an

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 4,5 % avant déduction des coûts et de 1,7 % après cette déduction.

Composition des coûts:

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie

Si vous sortez après 1 an

Coûts d'entrée	Maximum 3,00 %	297 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit.	0 EUR

Coûts récurrents prélevés chaque année

Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1,67 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	165 EUR
Coûts de transaction	0,12 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	12 EUR

Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions

Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0 EUR
--	--	-------

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée: 3 ans.

Vous pouvez racheter votre investissement à tout moment sans pénalité conformément aux dispositions du prospectus du fonds.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous souhaitez formuler une réclamation à propos du Fonds ou de tout service fourni par ING Solutions Investment Management S.A., veuillez la transmettre par écrit à ING Solutions Investment Management S.A., 26 Place de la Gare, L-1616 Luxembourg.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter la procédure de traitement des réclamations disponible sur <https://www.ing-isim.lu/policies>.

Autres informations pertinentes

Performances passées

Des informations complémentaires sur les performances passées du Fonds sont disponibles sur le site <https://www.priipsdocuments.com/isim/?isin=BE6282432333&lang=FR&kid=no>

Politique de rémunération

La version anglaise mise à jour de la politique de rémunération d'ING Solutions Investment Management S.A. est disponible sur le site <https://www.ing-isim.lu/policies>.

Fiscalité

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du Compartiment peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller financier.

Autres informations

Les informations sur les paiements, les participants, les rachats ou remboursements de parts et les informations sur la SICAV sont accessibles au public dans les bureaux des établissements fournissant les services financiers.

La responsabilité de la Société de gestion ING Solutions Investment Management S.A. ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du Fonds.

Les investisseurs peuvent demander de convertir leurs actions de toute classe d'un Compartiment du Fonds en actions d'une autre classe de ce Compartiment, ou d'un autre sous réserve des dispositions du prospectus.

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

ING Personal Portfolio Balanced

Classe: XR Capitalisation
BE6247121302

un Compartiment d'ING (B) Collect Portfolio

Une SICAV conforme au droit belge présentant une structure à compartiments multiples avec une responsabilité séparée entre les compartiments et gérée par ING Solutions Investment Management S.A.

Initiateur du PRIIP: ING Solutions Investment Management S.A., membre du groupe ING.

Contact: distribution@ing-isim.lu

Site internet: www.ing-isim.lu

Autorité compétente: La Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF) est chargée de superviser ING Solutions Investment Management S.A. en tant que l'Initiateur du PRIIP dans le cadre du présent Document d'Informations Clés.

Ce PRIIP est autorisé en Belgique. ING Solutions Investment Management S.A. est agréée au Luxembourg et réglementée par la CSSF.

Date de référence: 01 décembre 2023

En quoi consiste ce produit ?

► Type:

Ce produit est un OPCVM.

► Durée:

Ce produit est ouvert.

► Objectifs:

Objectif d'investissement:

Ce fonds est un fonds de fonds qui investit principalement en actions d'organismes de placement collectif, plus particulièrement en OPC investis en obligations, en instruments monétaires, en valeurs immobilières et en actions. Ce compartiment investit dans des placements mettant l'accent à la fois sur le rendement et sur le potentiel de croissance.

Politique d'investissement:

Le fonds est géré activement sur la base d'un profil d'investissement ciblé composé à 50% de titres à revenu fixe à 50% d'actions. La part des fonds d'actions peut atteindre au maximum 65% des actifs du compartiment. La composante à revenus fixes investit maximum 20% des actifs du compartiment en liquidités (cash). Dans l'intérêt du client, le gestionnaire peut toutefois décider de détenir, pendant une période limitée et en raison de conditions de marché exceptionnelles, jusqu'à 100% des actifs du compartiment en liquidités (cash).

Enjeux ESG:

Le compartiment applique une approche d'investissement qui prend en compte les facteurs ESG pour la sélection et la gestion des portefeuilles (Article 8 SFDR). Pour de plus amples informations, veuillez-vous référer au Prospectus ainsi qu'au site internet <https://www.ing-isim.lu/ESG>.

► Investisseurs de détail visés

Ce Fonds est destiné aux investisseurs particuliers mais est également ouvert aux investisseurs professionnels, institutionnels et particuliers avertis.

Indice de référence:

Le fonds est géré activement. Le gestionnaire d'actifs sélectionne les investissements du fonds à sa discrétion et n'utilise aucun indice de référence.

Heure de négociation et heure limite:

Les investisseurs peuvent demander des souscriptions et des remboursements sur une base quotidienne, conformément à la rubrique concernée du prospectus du Fonds.

Politique de distribution:

Les parts de capitalisation ne distribuent pas de dividendes. Tous les revenus sont réinvestis.

Devise:

EUR

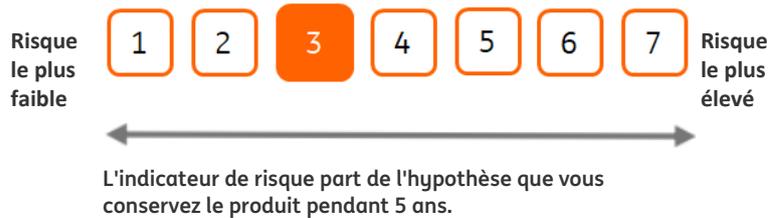
Informations complémentaires:

Dépositaire: Belfius Banque Belgique S.A., Place Charles Rogier 11, 1210 Bruxelles.

Le dernier prospectus et les documents réglementaires périodiques les plus récents, de même que toutes les autres informations pratiques, sont disponibles gratuitement en français et en néerlandais auprès de la Société de gestion, ING Solutions Investment Management S.A., 26, Place de la Gare, L-1616 Luxembourg ou sur le site Internet <https://www.ing-isim.lu>. La valeur nette d'inventaire est disponible sur simple demande auprès de la Société de gestion.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter?

Indicateur de risque:



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que la capacité à vous payer en soit affectée.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Veillez consulter le prospectus du Fonds pour obtenir une liste complète des risques susceptibles d'affecter la valeur globale du fonds.

Scénarios de performance:

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne de l'indice de référence approprié au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Période de détention recommandée: 5 ans

Exemple d'investissement: EUR 10 000

Scénarios

Si vous sortez après 1 an

Si vous sortez après 5 ans

Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	4 170 EUR	4 200 EUR
	Rendement annuel moyen	-58,3 %	-15,9 %
Défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	8 140 EUR	8 720 EUR
	Rendement annuel moyen	-18,6 %	-2,7 %
Intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 190 EUR	12 330 EUR
	Rendement annuel moyen	1,9 %	4,3 %
Favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	12 200 EUR	13 910 EUR
	Rendement annuel moyen	22,0 %	6,8 %

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Le scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre 12/2021 et 07/2023.

Le scénario intermédiaire s'est produit pour un investissement entre 10/2014 et 10/2019.

Le scénario favorable s'est produit pour un investissement entre 10/2016 et 10/2021.

Que se passe-t-il si ING Solutions Investment Management S.A. n'est pas en mesure d'effectuer les versements?

Les actifs et passifs du Fonds sont séparés de ceux d'ING Solutions Investment Management S.A. Par conséquent, la capacité du Fonds à payer ne sera pas affectée en cas d'insolvabilité ou de défaillance d'ING Solutions Investment Management S.A.

Une perte potentielle n'est pas couverte par un régime d'indemnisation ou de protection des investisseurs.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps:

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé:

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- EUR 10 000 sont investis.

Si vous sortez après 1 an

Si vous sortez après 5 ans

Coûts totaux	475 EUR	1 346 EUR
Incidence des coûts annuels (*)	4,8 %	2,6 % par an

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 6,8 % avant déduction des coûts et de 4,3 % après cette déduction.

Composition des coûts:

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Maximum 3,00 %	297 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1,69 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	167 EUR
Coûts de transaction	0,12 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	12 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0 EUR

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée: 5 ans.

Vous pouvez racheter votre investissement à tout moment sans pénalité conformément aux dispositions du prospectus du fonds.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous souhaitez formuler une réclamation à propos du Fonds ou de tout service fourni par ING Solutions Investment Management S.A., veuillez la transmettre par écrit à ING Solutions Investment Management S.A., 26 Place de la Gare, L-1616 Luxembourg.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter la procédure de traitement des réclamations disponible sur <https://www.ing-isim.lu/policies>.

Autres informations pertinentes

Performances passées

Des informations complémentaires sur les performances passées du Fonds sont disponibles sur le site <https://www.priipsdocuments.com/isim/?isin=BE6247121302&lang=FR&kid=no>

Politique de rémunération

La version anglaise mise à jour de la politique de rémunération d'ING Solutions Investment Management S.A. est disponible sur le site <https://www.ing-isim.lu/policies>.

Fiscalité

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du Compartiment peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller financier.

Autres informations

Les informations sur les paiements, les participants, les rachats ou remboursements de parts et les informations sur la SICAV sont accessibles au public dans les bureaux des établissements fournissant les services financiers.

La responsabilité de la Société de gestion ING Solutions Investment Management S.A. ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du Fonds.

Les investisseurs peuvent demander de convertir leurs actions de toute classe d'un Compartiment du Fonds en actions d'une autre classe de ce Compartiment, ou d'un autre sous réserve des dispositions du prospectus.

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

ING Personal Portfolio Balanced

Classe: XR Distribution
BE6247122318

un Compartiment d'ING (B) Collect Portfolio

Une SICAV conforme au droit belge présentant une structure à compartiments multiples avec une responsabilité séparée entre les compartiments et gérée par ING Solutions Investment Management S.A.

Initiateur du PRIIP: ING Solutions Investment Management S.A., membre du groupe ING.

Contact: distribution@ing-isim.lu

Site internet: www.ing-isim.lu

Autorité compétente: La Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF) est chargée de superviser ING Solutions Investment Management S.A. en tant que l'Initiateur du PRIIP dans le cadre du présent Document d'Informations Clés.

Ce PRIIP est autorisé en Belgique. ING Solutions Investment Management S.A. est agréée au Luxembourg et réglementée par la CSSF.

Date de référence: 01 décembre 2023

En quoi consiste ce produit ?

► Type:

Ce produit est un OPCVM.

► Durée:

Ce produit est ouvert.

► Objectifs:

Objectif d'investissement:

Ce fonds est un fonds de fonds qui investit principalement en actions d'organismes de placement collectif, plus particulièrement en OPC investis en obligations, en instruments monétaires, en valeurs immobilières et en actions. Ce compartiment investit dans des placements mettant l'accent à la fois sur le rendement et sur le potentiel de croissance.

Politique d'investissement:

Le fonds est géré activement sur la base d'un profil d'investissement ciblé composé à 50% de titres à revenu fixe à 50% d'actions. La part des fonds d'actions peut atteindre au maximum 65% des actifs du compartiment. La composante à revenus fixes investit maximum 20% des actifs du compartiment en liquidités (cash). Dans l'intérêt du client, le gestionnaire peut toutefois décider de détenir, pendant une période limitée et en raison de conditions de marché exceptionnelles, jusqu'à 100% des actifs du compartiment en liquidités (cash).

Enjeux ESG:

Le compartiment applique une approche d'investissement qui prend en compte les facteurs ESG pour la sélection et la gestion des portefeuilles (Article 8 SFDR). Pour de plus amples informations, veuillez-vous référer au Prospectus ainsi qu'au site internet <https://www.ing-isim.lu/ESG>.

► Investisseurs de détail visés

Ce Fonds est destiné aux investisseurs particuliers mais est également ouvert aux investisseurs professionnels, institutionnels et particuliers avertis.

Indice de référence:

Le fonds est géré activement. Le gestionnaire d'actifs sélectionne les investissements du fonds à sa discrétion et n'utilise aucun indice de référence.

Heure de négociation et heure limite:

Les investisseurs peuvent demander des souscriptions et des remboursements sur une base quotidienne, conformément à la rubrique concernée du prospectus du Fonds.

Politique de distribution:

Les parts de distribution distribuent des dividendes, en respectant la décision de l'assemblée générale des investisseurs.

Devise:

EUR

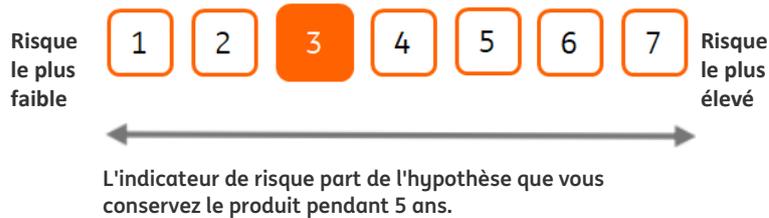
Informations complémentaires:

Dépositaire: Belfius Banque Belgique S.A., Place Charles Rogier 11, 1210 Bruxelles.

Le dernier prospectus et les documents réglementaires périodiques les plus récents, de même que toutes les autres informations pratiques, sont disponibles gratuitement en français et en néerlandais auprès de la Société de gestion, ING Solutions Investment Management S.A., 26, Place de la Gare, L-1616 Luxembourg ou sur le site Internet <https://www.ing-isim.lu>. La valeur nette d'inventaire est disponible sur simple demande auprès de la Société de gestion.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter?

Indicateur de risque:



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que la capacité à vous payer en soit affectée.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Veillez consulter le prospectus du Fonds pour obtenir une liste complète des risques susceptibles d'affecter la valeur globale du fonds.

Scénarios de performance:

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne de l'indice de référence approprié au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Période de détention recommandée: 5 ans

Exemple d'investissement: EUR 10 000

Scénarios

Si vous sortez après 1 an

Si vous sortez après 5 ans

Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	4 170 EUR	4 200 EUR
	Rendement annuel moyen	-58,3 %	-15,9 %
Défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	8 140 EUR	8 720 EUR
	Rendement annuel moyen	-18,6 %	-2,7 %
Intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 190 EUR	12 330 EUR
	Rendement annuel moyen	1,9 %	4,3 %
Favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	12 200 EUR	13 910 EUR
	Rendement annuel moyen	22,0 %	6,8 %

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Le scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre 12/2021 et 07/2023.

Le scénario intermédiaire s'est produit pour un investissement entre 10/2014 et 10/2019.

Le scénario favorable s'est produit pour un investissement entre 10/2016 et 10/2021.

Que se passe-t-il si ING Solutions Investment Management S.A. n'est pas en mesure d'effectuer les versements?

Les actifs et passifs du Fonds sont séparés de ceux d'ING Solutions Investment Management S.A. Par conséquent, la capacité du Fonds à payer ne sera pas affectée en cas d'insolvabilité ou de défaillance d'ING Solutions Investment Management S.A.

Une perte potentielle n'est pas couverte par un régime d'indemnisation ou de protection des investisseurs.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps:

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé:

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- EUR 10 000 sont investis.

Si vous sortez après 1 an

Si vous sortez après 5 ans

Coûts totaux	475 EUR	1 346 EUR
Incidence des coûts annuels (*)	4,8 %	2,6 % par an

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 6,8 % avant déduction des coûts et de 4,3 % après cette déduction.

Composition des coûts:

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie

Si vous sortez après 1 an

Coûts d'entrée	Maximum 3,00 %	297 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit.	0 EUR

Coûts récurrents prélevés chaque année

Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1,69 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	167 EUR
Coûts de transaction	0,12 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	12 EUR

Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions

Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0 EUR
--	--	-------

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée: 5 ans.

Vous pouvez racheter votre investissement à tout moment sans pénalité conformément aux dispositions du prospectus du fonds.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous souhaitez formuler une réclamation à propos du Fonds ou de tout service fourni par ING Solutions Investment Management S.A., veuillez la transmettre par écrit à ING Solutions Investment Management S.A., 26 Place de la Gare, L-1616 Luxembourg.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter la procédure de traitement des réclamations disponible sur <https://www.ing-isim.lu/policies>.

Autres informations pertinentes

Performances passées

Des informations complémentaires sur les performances passées du Fonds sont disponibles sur le site <https://www.priipsdocuments.com/isim/?isin=BE6247122318&lang=FR&kid=no>

Politique de rémunération

La version anglaise mise à jour de la politique de rémunération d'ING Solutions Investment Management S.A. est disponible sur le site <https://www.ing-isim.lu/policies>.

Fiscalité

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du Compartiment peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller financier.

Autres informations

Les informations sur les paiements, les participants, les rachats ou remboursements de parts et les informations sur la SICAV sont accessibles au public dans les bureaux des établissements fournissant les services financiers.

La responsabilité de la Société de gestion ING Solutions Investment Management S.A. ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du Fonds.

Les investisseurs peuvent demander de convertir leurs actions de toute classe d'un Compartiment du Fonds en actions d'une autre classe de ce Compartiment, ou d'un autre sous réserve des dispositions du prospectus.